

D'ESTINNES ACTIONS 2025

Commission Locale de Développement Rural

Salle des fêtes, Estinnes-au-Mont



COMPTE-RENDU

Présents : voir liste en annexe

CLDR, le 10 mars 2022

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion (03/02/2022)

Le PV est approuvé moyennant la correction suivante, au point 2 : *le cahier des charges pour la fourniture des travaux est approuvé par le Collège communal* (et non le Conseil communal comme écrit dans le PV).

2. Première convention : la maison de village de Vellereille-les-Brayeux

La commune n'a reçu qu'une seule offre concernant les abords mais celle-ci est bien plus onéreuse que prévue. Un deuxième appel va être lancé.

3. FP 1.6 – Création de liaisons intervillages, douces et touristiques appuyées sur le RAVeL et mettant en valeur le patrimoine de l'Entité

M. Latour procède à une lecture vivante de la fiche-projet en esquisant des pistes de financements possibles : le Développement Rural, le Plan d'Investissement Mobilité Active Communale et Interactive (PIMACI) et le Plan Communal de Mobilité.

Mme Deneufbourg, échevine de la mobilité explique que la commune a été retenue pour rentrer des fiches dans le cadre du Plan Wallonie Cyclable et qu'il serait intéressant de superposer les différentes cartes (PCDR et PCM) pour ensuite aller chercher les différents subsides.

La commune est au stade de la désignation d'un auteur de projet qui analysera la situation exacte des tronçons retenus. C'est l'étape indispensable pour recevoir les subsides. Suite à cela, la commune pourra lancer l'appel d'offres.

Les subsides prévus dans le Plan Wallonie Cyclable ne seront peut-être pas suffisants pour tout réaliser, cela dépendra des revêtements choisis, des éventuels rachats de propriétés privées... Mais à priori, les projets repris ont été choisis pour rentrer dans l'enveloppe prévue.

8 fiches liaisons ont été établies dont certains tronçons sont en bon état, d'autres moins praticables et d'autres encore devront faire l'objet d'aménagements.

De façon générale, les sentiers agricoles seront en bi bande béton et les chemins de terre seront recouverts de dolomie (ou graviers pour certains).

Les 8 liaisons sont passées en revue et présentées, la plupart de ces liaisons se retrouvaient dans la fiche PCDR et dans le PCM.

Y a-t-il un élément de priorité pour la réalisation de ces liaisons ?

Pas vraiment, toutes ces liaisons peuvent en principe se réaliser avec cette enveloppe.

On peut aller chercher des subsides via le PCDR pour les continuer.

La priorité sera fonction de l'enveloppe et de ce que chaque tronçon coûtera précisément.

M Latour explique que la Région wallonne vient de mettre sur pied un Plan d'investissement (PIMACI) pour favoriser 1. Les déplacements piétons 2. Les déplacements cyclo 3.

L'intermodalité. Une enveloppe conséquente au niveau de la région wallonne a été dégagée pour 2021/ 2022 de l'ordre de 50 millions d'euros.

Estinnes devrait pouvoir bénéficier, sous forme d'un droit de tirage, d'un montant de 168.000€ pour ces deux années.

Une seconde enveloppe est prévue pour monter le budget global à 210 millions au niveau de la région pour la programmation 2022/2024.

Mme Deneufbourg pense que le PIMACI servira plus à la réfection de trottoirs par exemple. L'Echevine explique que certains aménagements sécuritaires pourront recevoir les subsides du PCM.

M Latour explique que la fiche-projet sera donc actualisée en fonction du projet Wallonie Cyclable et des besoins communaux. Cette actualisation tiendra compte des projets rentrés dans le cadre du projet « Wallonie Cyclable ». La fiche-projet viendra compléter au mieux les aménagements déjà prévus. On peut imaginer que cette actualisation se concentre sur les compléments à apporter au projet « Wallonie Cyclable » mais également sur les « cheminement piétons » et les aménagements nécessaires pour rendre ceux-ci plus efficaces et agréables (mobiliers, aménagements, points de connexions...).

Cette fiche actualisée sera présentée et débattue en CLDR.

Un membre signale que le manque de projection et de certitude à propos du futur RAVeL jusque Mons pourrait être un obstacle pour les aménagements prévus dans les fiches.

M. Lefebvre, du Service Travaux, explique que les sentiers sont encore bien présents dans les villages mais ils se transforment, pour la plupart, en « cul-de-sac » aux sorties des villages suite au remembrement important qu'a connu la commune. En effet, Estinnes est la commune la plus remembrée du Hainaut.

Un travail de diagnostic et de relevé des sentiers a été effectué il y a quelques années dans le cadre d'un projet pilote. Ce travail pourra être mis à profit pour actualiser au mieux la fiche.

Décision est prise d'actualiser la fiche-projet Création de liaisons intervillages en prenant en compte les différents appels à projets lancés par la Région wallonne et pour venir en complément à ceux-ci.

4. FP 1.1 – Mise en valeur et aménagement des abords du ruisseau des Estinnes

Analyse et réflexion autour de la fiche-projet

M Latour procède à une lecture vivante de la fiche-projet en expliquant les moyens de financements possibles et précise qu'il n'y a pas besoin d'auteur de projet pour revoir la fiche-projet mais qu'une estimation correcte est souhaitée (pour s'assurer de rester, dans un premier temps, dans des plafonds acceptables puisque la Ministre peut refuser d'approuver un projet si celui-ci dépasse de plus de 20% l'enveloppe estimée).

La Bourgmestre propose d'aller sur le terrain. Elle doute de la mise en lumière en expliquant que cela ne coïncide peut-être plus avec les « normes » actuelles et insiste sur la réfection des passerelles.

Concrètement, il est décidé d'organiser un après-midi sur le terrain avec les membres de la CLDR, le chef des travaux et certains services communaux. Cela permettra de mettre à jour la

fiche-projet en fonction de ce qu'il y a à faire, de ce que l'on conserve comme points d'attention, ...

C'est sur cette fiche-projet actualisée que la commune pourra négocier une convention.

Y a-t-il des échéances ?

M Latour explique que le PCDR est valide jusqu'en 2027. La convention doit être signée avant mais les travaux ne doivent pas avoir débuté.

Décision est prise d'actualiser la fiche-projet. Une visite de terrain sera organisée avec les membres de la CLDR qui le désirent ainsi qu'avec les services travaux de la commune.

5. Conclusion

Madame la Bourgmestre remercie les membres pour leur participation et leur souhaite une bonne fin de soirée.

ESTINNES

D'Estinnes Actions 2025

Réunion de la Commission Locale de Développement Rural
Jeudi 10 mars 2022 - Estinnes-au-Mont

Liste des participants :

	NOM	PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
1	TOURNEUR	Aurore	X		
2	BAYEUL	Olivier		X	
3	FOSELARD	Hélène		X	
4	GARY	Florence		X	
5	SCHOLLAERT	Michel	X		
6	BOSSANT	Jean-François			X
7	COULY	Roland		X	X
8	DEVOS	Christopher	X		
9	DEGUEILDRE	Herman	X		
10	GAUDIER	Luc			X



11	JODARD	Philippe			X
12	LEGAT	Thomas	X		
13	MANSY	Marcel	X		
14	NOEL	Dominique		X	
15	PASTURE	Julie	X		
16	RENAUX	Jean-Jacques			X
17	ROBERT	Jean-Louis			X
18	ROUSSEAU	Laurent		X	
19	VANAISE	Ivan	X		
20	VANBELLE	Jean-Jacques	X		
21	WERRION	Andrée	X		

DENEUFBOURG Delphine, Echevine, Estinnes

LEFEBVRE Joël, Service Travaux, Estinnes

GUERRIAT Véronique, LATOUR Michaël, Fondation Rurale de Wallonie, 071/660.190, , m.latour@frw.be